

**ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS
DU BOULEVARD FAYOL
Monsieur Daniel CARTIER
37 B rue des Perrières
42700 FIRMINY**

Direction des Services Techniques
16/JJD/courrier/ASS.

Firminy, le 29 novembre 2016

Affaire suivie par :
Jean-Jacques DESCHAMPS ☎ 04-77-40-50-76
Fax 04-77-40-50-71
jjdeschamps@ville-firminy.fr

OBJET : REQUALIFICATION DU BOULEVARD FAYOL

Monsieur le co-président,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, copie du courrier reçu récemment de Saint-Etienne Métropole au sujet des travaux de sécurisation du boulevard Fayol.

Comme nous vous l'indiquions lors de notre dernière rencontre en date du 19 octobre 2016 en Mairie, Saint-Etienne Métropole ne souhaite pas un démarrage des travaux pendant la période hivernale mais le Président s'engage à les lancer dès mars 2017.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le co-président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Cordialement.

Le Maire



Marc PETIT
Conseiller Départemental

PJ – Ann. : courrier du 14/11/2016



SAINT-ETIENNE
métropole

communauté d'agglomération

Affaire suivie par :

Frédéric PAREDES

Direction Générale / Services en territoires

Tél : 04 27 40 54 04

Fax :

Courriel : frederic.paredes@saint-etienne-metropole.fr



Saint-Etienne, le

- 8 NOV. 2016

Monsieur Marc PETIT
MAIRE DE FIRMINY
Hôtel de ville

42702 FIRMINY CEDEX

REÇU LE
14 NOV. 2016
Mairie de FIRMINY

Référence : JN 092122

Objet : *Requalification du boulevard Fayol.*

Monsieur le Maire,

Vous avez souhaité engager la requalification du boulevard Fayol afin de modérer la vitesse des usagers et d'améliorer le confort des piétons par l'élargissement des trottoirs. Vous avez donc sollicité la Communauté Urbaine pour que ces travaux puissent être pris en charge, et que ce projet, auquel vous accordez une grande importance, soit mené à bien dans les meilleurs délais.

Suite à votre saisine, les services de Saint-Etienne Métropole se sont mobilisés pour préparer le démarrage de l'opération à la mi-novembre 2016, conformément à votre demande. Cependant, à l'issue de plusieurs réunions techniques entre vos services et ceux de la Communauté Urbaine, je souhaite vous faire partager l'analyse qui se dégage concernant le calendrier de cette opération.

En premier lieu, le démarrage du chantier dans une période d'intense activité commerciale relative aux fêtes de fin d'année est susceptible d'entraîner une gêne importante pour les commerçants. De plus, le chantier devra être interrompu un mois après son démarrage, les entreprises ayant coutume de suspendre leur activité pendant les fêtes. Cette interruption prolongera d'autant la gêne pour les riverains.

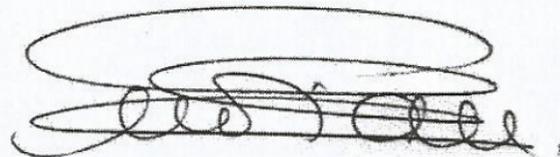
La conduite de travaux en hiver peut être entravée par les intempéries, générant des immobilisations de chantier de manière intempestive. Ceci ne manquera pas de créer de l'inconfort pour les habitants, sans pouvoir leur donner avec précision une date de fin de chantier.

S'additionne à cela l'impossibilité de mettre en place une circulation alternée sur le boulevard, et l'obligation de mettre en place un itinéraire de déviation. Il conviendrait que cette déviation soit mise en œuvre sur une période la plus courte possible pour en limiter les désagréments. De fait, si les conditions hivernales sont mauvaises, cette déviation ne saurait être aussi brève que souhaitée.

Enfin, je tiens à porter à votre connaissance que le coût des travaux pourrait être réduit par le lancement d'une consultation d'entreprises pour cette seule opération, dans un contexte où le coût estimé actuellement par le recours à nos marchés à bons de commande s'avère déjà très impactant pour l'équilibre du budget de l'eau potable et celui de l'eau brute.

Au regard de ces éléments, et dans un souci de bonne gestion technique et financière du projet, je m'associe aux préconisations des services quant à un démarrage des travaux repoussé au mois de mars 2017. Ce délai supplémentaire permettra d'assurer une bonne qualité de prestation mais aussi une concertation adéquate avec le département de la Haute-Loire et les communes avoisinantes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Gaël PERDRIAU
Président de Saint-Etienne Métropole
Maire de Saint-Etienne